

M. Orange: Monsieur le président, je pense que tous les députés souscrivent sans réserve aux arguments invoqués en faveur d'un conseil entièrement électif. Toutefois, j'aimerais soulever deux points en ce qui concerne la modification de l'article actuel. Tout d'abord, le mandat du Conseil des Territoires du Nord-Ouest expirera le 31 mars prochain. Deuxièmement, la Commission Carrothers étudie la forme de gouvernement dans les Territoires du Nord-Ouest et présentera ses recommandations au gouvernement cet automne. Étant donné ces deux points, il serait prématuré d'apporter des changements maintenant.

Je me vois forcé de m'inscrire en faux contre les déclarations formulées plus tôt, selon lesquelles les membres désignés auraient laissé entendre au Conseil qu'il devrait faire des recommandations et accepter le principe renfermé dans ce bill. D'après mon expérience avec le Conseil des Territoires du Nord-Ouest, qui remonte à 1955, les membres élus du Conseil ne se sont jamais prononcés autrement que les membres désignés. Chaque fois qu'il y a eu division, il s'agissait d'un groupe de membres désignés et élus s'opposant à un autre groupe semblable.

Voici les deux points que je voudrais signaler, monsieur le président: premièrement, le mandat du Conseil prendra fin seulement dans 10 mois et, deuxièmement, la commission Carrothers présentera son point de vue et celui des habitants des Territoires du Nord-Ouest sur la forme de leur gouvernement. Par conséquent, comme on l'a dit hier soir, les amendements dont la Chambre est saisie ne sont que des mesures administratives visant à accorder le droit de vote aux habitants de l'Arctique oriental. A mon avis, nous étudierons, peut-être à l'automne ou l'an prochain, des amendements importants à la loi sur les Territoires du Nord-Ouest, et j'espère qu'ils s'inspireront des principes qu'ont déjà fait valoir les différents députés qui m'ont précédé.

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur le président, à l'étape de la deuxième lecture hier soir, j'ai appuyé l'amendement proposé par le député du Yukon. Tous ceux qui ont pris la parole à cette étape ont exprimé une déception générale et le député des Territoires du Nord-Ouest a repris les mêmes termes, parce que ce bill n'a qu'une valeur administrative et qu'il ne modifie sous aucun rapport la

forme essentielle du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. A mon avis, l'amendement proposé par le député du Yukon nous fournit l'occasion de donner un peu de substance à ce bill qui, sans cela, ne resterait qu'une simple mesure administrative, que nous pourrions même appeler un trompe-l'œil.

Le député des Territoires du Nord-Ouest a fait remarquer qu'il serait peut-être prématuré d'apporter un amendement de ce genre au bill dont nous sommes saisis. Je voudrais signaler, comme je l'ai fait hier soir, que depuis longtemps déjà, le Conseil des Territoires du Nord-Ouest aurait dû être entièrement électif. Lorsque j'ai assumé la direction du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, je m'en souviens, j'ai été étonné de constater que tous les représentants nommés étaient des hauts fonctionnaires. En d'autres mots, la méthode employée pour la nomination des membres du Conseil s'inspirait entièrement d'une pratique désuète de colonialisme selon laquelle l'administration des Territoires du Nord-Ouest devait être réservée à des fonctionnaires. Si ma mémoire est fidèle, les représentants à cette époque étaient le sous-ministre de la Défense nationale, le commissaire de la Gendarmerie royale, le directeur des Affaires indiennes et d'autres personnes du même genre; de sorte qu'à ce point de vue, le groupe n'était aucunement représentatif.

Il y a eu une évolution progressive depuis ce temps-là, soit à une époque encore assez récente, vers l'élection d'un gouvernement entièrement représentatif et le rejet du contrôle et de la domination étroite d'Ottawa. Ces nominations étaient faites, comme l'a signalé le ministre, afin d'apporter certaines connaissances, par l'intermédiaire des membres nommés, aux délibérations du Conseil des Territoires du Nord-Ouest. Nous convenons, j'en suis certain, à la suite de ce qui a été dit au cours du présent débat, que nous n'avons plus besoin des connaissances fournies par les membres choisis qui ne sont pas originaires des Territoires. L'expansion économique du Nord a fait des progrès tellement remarquables—et cela s'applique à l'Ouest comme à l'Est de l'Arctique—que nous pouvons obtenir toute la compétence requise dans le domaine des affaires publiques et toutes les connaissances nécessaires en matière des affaires du gouvernement parmi nos propres gens qui demeurent au nord du 60° parallèle.

J'ajouterai également que cela vaut pour les indigènes du Nord. Nous avons été témoins de la nomination de M. Ogpik, qui représente